



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 4975

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur le contentieux franco-sovietique, relatif aux emprunts russes contractés avant la révolution bolchevique de 1917. Un grand nombre de nos compatriotes qui avaient souscrit à ces emprunts se sont émus à l'annonce faite tout récemment par la presse d'un crédit de 12 milliards de francs qui serait consenti à l'Union soviétique par un consortium bancaire dont le Crédit lyonnais serait le chef de file, crédit dont les modalités doivent être définies à l'occasion du voyage en Union soviétique de M Yves Haberer, président de la banque française, qui doit avoir lieu au cours de la première quinzaine du mois de novembre 1988. M le Président de la République devant se rendre également en Union soviétique à la fin du mois de novembre prochain, il lui demande si le moment ne lui paraît pas opportun de rappeler au gouvernement soviétique le problème du règlement de sa dette et le remercie de bien vouloir lui indiquer s'il pense que nos compatriotes ayant souscrit aux emprunts russes, il y a plus de soixante-dix ans maintenant, peuvent espérer un règlement de cette affaire dans des délais raisonnables.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de l'indemnisation des porteurs de titres russes antérieurement à la révolution. La signature de l'accord intervenu le 15 août 1986 entre la Grande-Bretagne et l'Union Soviétique a constitué un fait nouveau, signe d'une approche soviétique plus pragmatique. Les autorités soviétiques se refusaient en effet, jusqu'ici, à reconnaître les dettes contractées par le régime tsariste et opposaient une fin de non-recevoir aux demandes présentées à ce sujet. Cependant, la situation du contentieux franco-sovietique est beaucoup plus difficile que celle des arrières britanniques, d'une ampleur moindre et s'inscrivant dans un contexte différent. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a soutenu, d'une manière constante, les intérêts de nos compatriotes et n'a cessé de demander aux Soviétiques l'ouverture de négociations. Nous venons de rappeler aux autorités soviétiques notre souhait de trouver une solution favorable aux porteurs français. La volonté d'approfondir et de développer les échanges et la coopération franco-sovietiques qui existe et s'exprime de part et d'autre conduit tout naturellement à ce que ce dossier puisse à nouveau être évoqué dans les instances bilatérales appropriées. La France continuera donc à saisir toutes les occasions favorables pour qu'une issue heureuse puisse être trouvée à ce contentieux.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4975

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3052